



LE 6 JUILLET 2020

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaufort au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 6 juillet 2020 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Pierre Carignan, conseiller #3
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement aux fins de l'enregistrement.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

9463-060720 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis juin 2020

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire juin 2020
- . Dépôt rapport financier régime de retraite au 31 décembre 2019

9464-060720 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} JUIN 2020**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020.

9465-060720 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Journal des chèques 2000901 – 2001023	550 154,96 \$
Journal des chèques 2001024 – 2001087	244 091,63 \$
Journal des chèques 2001088 – 2001105	187 513,47 \$

9466-060720 **LOCATION EXCAVATION G.R. 2.0 INC. – DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT**

ATTENDU la résolution #9146-060919 adoptée le 6 septembre 2019;

ATTENDU les conditions énumérées à ladite résolution quant au délai de construction;

ATTENDU la demande formulée par la compagnie « Location Excavation G.R. 2.0 inc. » afin de reporter la date de construction d'un bâtiment du 31 octobre 2020 au 31 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) de modifier la résolution #9146-060919 adoptée le 6 septembre 2019;
- b) de reporter le délai de construction d'un bâtiment au 31 décembre 2021. Toutes les autres clauses mentionnées à la résolution #9146-060919 demeurent inchangées.

9467-060720 **ACHAT DE SUPPORTS POUR ÉCRANS D'ORDINATEURS**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser l'achat de dix (10) supports pour écrans d'ordinateurs au montant de 574,86 \$ chacun soit un total de 5 748,63 \$. Cette somme sera payable à même le surplus accumulé de l'année en cours ou le surplus accumulé.

9468-060720 **ŒUVRE D'ART GIOVANNI GEROMETTA – ADDENDA AU CONTRAT**

ATTENDU les explications fournies par M. Pierre Renaud quant au socle en béton qui sera utilisé pour l'installation de l'œuvre d'art de M. Giovanni Gerometta;

ATTENDU que le conseil est d'accord à ce que ce socle ne soit pas approuvé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement, de modifier, par addenda, le sous paragraphe c) de l'article 2 du contrat intervenu avec M. Giovanni Gerometta et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

9469-060720 **NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE L'ARÉNA**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de remplacer Madame Michèle Abdelnour par Monsieur Christian Blouin à titre de représentant à la Régie de l'aréna.

9470-060720 **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CABANON (25, RUE DE L'ANSE)**

ATTENDU que les propriétaires de l'immeuble sis au 25, rue de l'Anse ont déposé les plans et plus spécifiquement un nouveau plan de la façade pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon détaché du bâtiment principal situé au 25, rue de l'Anse;

ATTENDU que le nouveau plan projet de la façade principale montre l'ajout d'une porte de garage et le déplacement de la porte d'entrée vers la droite;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 10 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que l'architecture du cabanon, le choix des matériaux et des couleurs respectent l'architecture du bâtiment principal et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction du cabanon détaché du bâtiment principal suivant les documents joints à la recommandation #20-35 du CCU du 22 juin 2020.

D'abroger la résolution du conseil municipal numéro 9454-010620.

9471-060720 **PROJET DE CONSTRUCTION MULTIFAMILIALE 4 LOGEMENTS (10828 AVE ROYALE)**

ATTENDU que le propriétaire du lot 5 852 606 situé sur l'avenue Royale a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un immeuble résidentiel multifamilial de 4 logements et qui sera désigné comme étant le 10 828, avenue Royale;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis de construction est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction est conforme et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction de l'immeuble résidentiel multifamilial de 4 logements suivant les documents joints à la recommandation #20-36 du CCU du 22 juin 2020.

9472-060720 **PROJET DE CONSTRUCTION MULTIFAMILIALE 4 LOGEMENTS (10822 AVE ROYALE)**

ATTENDU que le propriétaire du lot 5 852 607 situé sur l'avenue Royale a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'un immeuble résidentiel multifamilial de 4 logements et qui sera désigné comme étant le 10 822, avenue Royale;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis de construction est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet de construction est conforme et répond aux objectifs et aux critères énoncés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction de l'immeuble résidentiel multifamilial de 4 logements suivant les documents joints à la recommandation #20-37 du CCU du 22 juin 2020.

9473-060720 **PROJET DE CONSTRUCTION – UNIFAMILIALE (11 699 AVE ROYALE)**

ATTENDU que la future propriétaire du lot 6 371 800 a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une maison unifamiliale isolée et qui sera désignée comme étant le 11 699, avenue Royale;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction suivant les documents joints à la recommandation #20-38 du CCU du 22 juin 2020.

Quant aux choix des couleurs des principaux matériaux de finition extérieure, il pourra se faire parmi les suivants : fibrociment couleur blanc antique ou pierre des champs.

9474-060720 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (11 699 AVE ROYALE)**

ATTENDU que la future propriétaire du lot 6 371 800 a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction, en complément de sa maison, d'un garage détaché du bâtiment principal qui sera situé au 11 699, avenue Royale;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 13 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement, alors que le garage proposé s'harmonise à l'architecture du bâtiment principal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction du garage suivant les documents joints à la recommandation #20-39 du CCU du 22 juin 2020.

La construction du garage pourra débuter après le début de la construction de la maison.

Quant aux choix des couleurs des principaux matériaux de finition extérieure, il pourra se faire parmi les suivants : fibrociment couleur blanc antique ou pierre des champs suivant celle choisie pour le bâtiment principal.

9475-060720 **PROJET D'AGRANDISSEMENT – UNICO (195 RUE INDUSTRIELLE)**

ATTENDU que le propriétaire de l'entreprise Unico a déposé les plans pour une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment industriel situé au 195, rue Industrielle;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 14 du chapitre 3, la demande de permis est assujettie à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet d'agrandissement du bâtiment industriel suivant les documents joints à la recommandation #20-40 du CCU du 22 juin 2020.

9476-060720 **PROJET DE CONSTRUCTION – BÂTIMENT ACCESSOIRE (69, RUE DU BEAU-LIEU)**

ATTENDU que la propriétaire de l'immeuble sis au 69, rue du Beau-Lieu a déposé les documents pour une demande de permis pour la construction d'un cabanon attenant au bâtiment principal modifiant ainsi, l'apparence extérieure de l'immeuble;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 2 du chapitre 3, tout projet de construction modifiant l'apparence extérieure de l'immeuble est assujetti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que dans ce complexe immobilier, on retrouve pour plusieurs unités, ce type de cabanon attenant au bâtiment principal et que le projet s'harmonise et conserve une uniformité visuelle avec l'architecture du bâtiment et respecte le cadre bâti;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les documents déposés du projet en regard du règlement 1196 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, d'approuver le projet de construction du cabanon suivant les documents joints à la recommandation #20-41 du CCU du 22 juin 2020.

9477-060720 **PROJET DE RÈGLEMENT #1260 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1192 (ENSEIGNES COMMERCIALES) PROJET L'ALTITUDE (PLATEAU ST-JEAN BAPTISTE)**

ATTENDU que le conseil municipal a demandé au service de l'urbanisme de modifier le règlement de zonage relativement à l'affichage et plus particulièrement lors de la cessation d'un usage afin de spécifier un délai de 24 mois pour que soit enlevée toute structure servant à suspendre ou à soutenir une enseigne dès qu'elle n'est plus utilisée à cette fin, sauf dans le cas d'affichage interrompu pour la saison hivernale;

ATTENDU que M. Jean-Sébastien Monette a demandé au nom de 9403-4626 Québec inc, propriétaire du lot 3 682 316 du cadastre de Québec sur lequel est projeté un projet de développement résidentiel, de modifier le règlement de zonage afin qu'il soit prévu des normes d'implantation et de construction particulières;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé le projet de règlement 1260 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage afin de

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement, suivant la recommandation #20-42 du CCU du 22 juin 2020 d'adopter le projet de règlement 1260 modifiant le Règlement 1192 sur le zonage pour :

- *Remplacer la deuxième phrase de l'article 189 afin de prévoir un délai pour que toute structure d'une enseigne, dont l'usage a cessé, soit enlevée dès qu'elle n'est plus utilisée à cette fin;*
- *Créer une nouvelle zone à même la zone 8-H afin de soustraire de ladite zone le lot 3 682 316 (terrain situé sur le plateau de la rue Saint-Jean-Baptiste);*
- *Modifier la grille des spécifications afin de prescrire pour la nouvelle zone les usages autorisés, les normes d'implantation et y ajouter des normes particulières de construction.*

9478-060720 **PROTOCOLE D'ENTENTE – PROJET L'ALTITUDE (PLATEAU ST-JEAN-BAPTISTE) – AUTORISATION À SIGNATURE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire, M. Pierre Renaud et la greffière, Mme Johanne

Gagnon ou le directeur général, M. Roch Lemieux à signer le protocole d'entente à intervenir avec la compagnie 9403-4626 Québec inc.

9479-060720 **AUTORISATION À TETRA TECH QI INC. AFIN DE PRÉSENTER TOUTE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CANALISATION DU FOSSÉ DE LA RUE DES MONTAGNARDS**

ATTENDU que la Ville de Beaufort doit présenter une demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour permettre les travaux mentionnés ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement :

QUE la Ville de Beaufort autorise Tetra Tech QI inc. à soumettre au nom de la Ville, toute demande au MELCC pour l'obtention de l'autorisation nécessaire à la réalisation des travaux de canalisation du fossé de la Rue des Montagnards.

QUE la Ville de Beaufort s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

QUE la date de fin des travaux est prévue au plus tard le 30 juillet 2021. L'attestation pourra donc être transmise au plus tard 28 septembre 2021(environ 60 jours après la fin des travaux). Dans le cas où les travaux seraient retardés et que la transmission soit reportée au-delà de la date prévue, la Ville s'engage à aviser le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) des nouvelles dates de fin prévues des travaux et de transmission de l'attestation.

QUE la Ville de Beaufort certifie que le projet présenté ne contrevient à aucun règlement municipal.

9480-060720 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE PAVAGE DES RUES DES MORILLONS ET CORMORANS**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Nom du soumissionnaire	Montant avant taxes	Montant après taxes
Eurovia Québec construction inc.	63 240,00 \$	72 710,19 \$
PE Pageau inc.	53 811,00 \$	61 869,20 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme « **PE PAGEAU INC.** » au montant de 61 869,20 \$ incluant les taxes.

9481-020720 **ÉCOCENTRE - MODIFICATION À LA LIMITE PAR CITOYEN**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'apporter les changements suivants pour le volet résidentiel seulement:

- a) de modifier la résolution 6030-210113 adoptée le 21 janvier 2013 afin de rendre illimité le nombre de visites pour tous les matériaux acceptés à l'écocentre.

9482-060720 **EMBAUCHE CAMP DE JOUR ET PISCINE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes selon le salaire en vigueur à la politique salariale :

1.	Tristan Chevrette	1 ^{re} année/13,45 \$
2.	Laurianne Vaillancourt	1 ^{re} année/13,45 \$
3.	Alex Breton	1 ^{re} année/13,45 \$
4.	Juliette Lachance	1 ^{re} année/13,45 \$

Sauveteurs	Nombre années expériences
Mia Roy, sauveteur	1 ^{re} année/15,95 \$
Annina Roy, sauveteur	1 ^{re} année/15,95 \$
Hélène Cloutier, 3 ^e année	3 ^e année/16,45 \$/h

9483-060720 **ABROGER LA RÉOLUTION # 9433-040520 - ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE TRANSPORT PAR AUTOBUS POUR LE CAMP D'ÉTÉ 2020**

ATTENDU l'adjudication de la soumission sur invitation pour le transport par autobus pour le camp d'été 2020 le 4 mai 2020;

ATTENDU le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec (crise de la COVID-19) et les mesures imposées restreignant le nombre de passagers dans les autobus;

ATTENDU que les sorties prévues au devis n'auront pas lieu dans les circonstances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'abroger la résolution 9433-040520 adoptée le 4 mai 2020.

9484-060720 **EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DES LOISIRS – ÉTUDIANT**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'embaucher M. David-A Jones à titre de préposé à l'entretien des loisirs (poste temporaire) au salaire en vigueur à la politique salariale soit 17,45 \$/heure.

9485-060720 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CHARLES BEAULIEU**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de verser à Charles Beaulieu la somme de 500 \$ à titre d'aide financière.

9486-060720 **ÉCOLE DE MUSIQUE – GRATUITÉ DE LA SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de prêter gratuitement la salle du centre communautaire pour le concert de Noël (19 décembre 2020), répétition générale (28 mai 2021) et concert de fin d'année (29 mai 2021). Tous les permis nécessaires à la tenue de ces activités doivent être obtenus aux frais de l'organisme. De plus, dans le contexte de la déclaration d'état d'urgence sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec (crise de la COVID-19), toutes les mesures dictées par le gouvernement devront être respectées.

9487-060720 **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMADA**

ATTENDU que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière;

ATTENDU que la Ville a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

ATTENDU que la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Roch Lemieux à signer la demande d'aide financière au programme PRIMADA.

9488-060720 **ACHAT D'UNE AUTORÉCUREUSE ET D'UNE POLISSEUSE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'acheter une polisseuse au montant de 895,00 \$ plus les taxes ainsi qu'une autorécurveuse au montant de 3 200 \$ plus les taxes auprès de la compagnie ONYS.

9489-060720 **REEMPLACEMENT DU PLANCHER DE LA GRANDE SALLE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'autoriser le remplacement du plancher de la grande salle du centre communautaire au montant de 14 353,48 \$ incluant les taxes, le tout suivant la soumission de Plancher Orléans du 8 mai 2020.

9490-060720 **CONGÉ SANS SOLDE M. PATRICK FALARDEAU (BRIGADE DE BEAUPRÉ)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser le congé sans solde à M. Patrick Falardeau à titre de pompier à temps partiel pour une durée d'un (1) an à compter de la présente résolution.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente et nous n'avons reçu aucune demande par courriel ou courrier.

9491-060720 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 19 h 55.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe

Je, Johanne Gagnon, déclare avoir présenté le présent procès-verbal pour approbation à M. Pierre Renaud, maire le 9 juillet 2020 et que le 13 juillet 2020 à 8 h 45 je n'ai reçu aucun avis du maire m'avisant qu'il entendait exercer le veto prévu à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe

Approbation des résolutions contenues au présent procès-verbal le 13 juillet 2020.

Pierre Renaud, maire